

Abandon du domicile conjugal

Par BARCAS idabelle, le 16/04/2018 à 08:31

Mariée en juin 2017 - mon mari est arrivé le 20 dec DE cuba - le 17 mars il a quitté le domicile conjugal et vit chez des amis dont L épouse est cubaine - A ce jour toute communication est rompu avec les amis et mon mari - j ai déclaré au commissariat l abandon du domicile - aujourd hui je ne sais pas quels sont les moyens pour me défendre - apres 3mois de vie commune - comment faire pour dénouer la situation en vue Du divorce

Par fabrice58, le 16/04/2018 à 09:55

Il faut l'assigner pour le divorce, prenez un avocat.

Par youris, le 16/04/2018 à 10:33

bonjour,

vous pouvez également avertir votre préfecture de la cessation de la vie commune ce qui devrait lui supprimer le droit à un titre de séjour comme conjoint de français. salutations